

Lettre d'information « Objectif réussite » 2021 – n°2



Madame, Monsieur,

Cette lettre d'information « Objectif réussite » met à votre disposition **des informations, des ressources et des outils à partager avec vos équipes sur la procédure Parcoursup, les dispositifs de réussite et autres thème liés à la loi ORE.**

Pour rappel, les ressources de référence sont disponibles sur [Dgesip Services](#).

FORMULATION DES VŒUX PARCOURSUP : ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS DURANT LA SEMAINE DU 8 MARS

- **Organisation de temps d'échanges dans les lycées et accompagnement des étudiants qui souhaitent se réorienter**

Les candidats ont **jusqu'au jeudi 11 mars 2021 à 23h59 (heure de Paris) pour formuler leurs vœux de poursuite d'études supérieures et jusqu'au 8 avril 2021 à 23h59 (heure de Paris) pour compléter leur dossier et confirmer leurs vœux.** Comme chaque année, les derniers jours qui leur sont laissés pour faire leurs vœux sont l'occasion d'un nombre important de saisies sur la plateforme et suscitent de nombreuses questions.

Cette fin de phase d'inscription et de formulation des vœux s'inscrit dans un contexte sanitaire qui rend sans doute encore plus important l'accompagnement des candidats, notamment des plus fragiles, afin de les rassurer et de les aider à se projeter vers leur poursuite d'études dans le supérieur. L'appui apporté par les équipes pédagogiques dans les lycées, les psychologues de l'éducation nationale et les services communs universitaires d'information et d'orientation a déjà été très actif depuis l'ouverture de la plateforme.

Cet appui va se renforcer à l'approche de la semaine du 8 mars : dans les lycées, des temps d'échange spécifiques avec les élèves de terminale sont organisés par les professeurs principaux et les personnels d'orientation.

Rappel : le site d'information [Parcoursup.fr](#) regroupe de nombreuses ressources pour les candidats et les professionnels qui les accompagnent au lycée ou dans les établissements d'enseignement supérieur :

- [Une page de conseils et de questions fréquentes](#)
- [Des outils d'aide à l'orientation](#)
- [Une fiche d'aide à la rédaction du projet de formation motivé](#) et [une fiche pratique pour compléter la rubrique activités et centres d'intérêt](#)
- [Une page dédiée aux études de santé](#)
- [Une vidéo et des conseils pour aider les élèves qui souhaitent intégrer une formation en apprentissage à trouver un employeur](#)
- [Une présentation des dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant](#)
- [Une FAQ détaillée sur la procédure](#)

Ce sont des ressources utiles pour répondre aux questions des candidats.

Par ailleurs, les [tchats](#) pour accompagner les candidats se poursuivent jusqu'au 8 avril et les précédents tchats restent consultables.

- **Les services d'assistance usager aux niveaux académique et national sont mobilisés**

Les candidats et leur famille peuvent poser toutes leurs questions via :

- la rubrique « Contact » depuis leur dossier Parcoursup
- le numéro vert gratuit 0 800 400 070 (du lundi au vendredi de 10h à 16h) qui sera **disponible exceptionnellement samedi 6 mars 2021 de 10h à 16h et jusqu'à 18 heures les 10 et 11 mars 2021**
- les comptes sociaux Parcoursup ([Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#))

INFORMATION POUR LES FORMATIONS QUI ORGANISENT DES ÉPREUVES ÉCRITES ET/OU ORALES DE SÉLECTION

Dans le cadre de la crise sanitaire, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fixé un cadre spécifique pour les formations qui organisent des épreuves écrites et/ou orales de sélection. En effet, **il a été demandé aux formations concernées d'afficher dès le 20 janvier 2021 sur leur fiche de présentation une option alternative d'organisation de leurs épreuves écrites et/ou orales afin d'anticiper l'évolution de la crise sanitaire et d'informer au mieux les candidats et leur famille.**

Pour rappel, **si vous êtes concerné et que vous ne l'avez pas encore fait, vous devez vous connecter au site de gestion et indiquer avant ce soir 5 mars 2021 au plus tard les modalités définitivement retenues :**

- Soit confirmer les modalités de sélection telles qu'elles sont prévues actuellement
- Soit remplacer ces modalités de sélection par l'option alternative prévue en cas de situation sanitaire dégradée ou difficile. Dans ce cas, seules les modalités prévues dans ce cadre seront affichées aux candidats.

Un fil info envoyé mercredi 24 février 2021 vous explique la marche à suivre. Si vous avez une question ou rencontrez une difficulté, nous vous invitons à utiliser la messagerie "Contact" du site de gestion.

Ce choix permettra de garantir le bon déroulement de la procédure tout en assurant l'égalité de traitement des candidats.

Les élèves seront fixés avant le 11 mars 2021 sur les modalités retenues par les formations et seront informés par mail si une formation pour laquelle ils ont formulé un vœu choisit de mettre en place l'option alternative pour leurs épreuves de sélection.

DOSSIER PARCOURSUP DES LYCÉENS DE TERMINALE : NOTES DU BACCALAURÉAT, BULLETINS SCOLAIRES ET FICHE AVENIR

Pour votre information, voici les opérations en cours actuellement afin de compléter les dossiers Parcoursup des élèves de terminale d'ici le 8 avril :

- **L'affichage des notes du baccalauréat déjà obtenues dans le dossier Parcoursup**

Les notes du baccalauréat déjà obtenues par les élèves de terminale seront affichées dans leur dossier Parcoursup après le 11 mars 2021. Les élèves pourront les visualiser dans leur dossier Parcoursup / rubrique « Scolarité > Baccalauréat ».

- **La remontée des bulletins scolaires du 2^{ème} trimestre ou 1^{er} semestre**

Les chefs d'établissements des lycées sont invités à transférer dès que possible dans Parcoursup les notes et les appréciations du 2^{ème} trimestre ou du 1^{er} semestre. Les élèves pourront les visualiser dans leur dossier Parcoursup / rubrique « Scolarité > Bulletins scolaires » à compter de la première semaine d'avril.

- **La saisie de la fiche Avenir par les équipes pédagogiques**

La fiche Avenir, outil de dialogue entre les lycées et les formations de l'enseignement supérieur, est un élément essentiel du dossier de chaque élève de terminale sur la plateforme Parcoursup.

Le module « fiche Avenir » est ouvert depuis 15 février sur le site de gestion Parcoursup (rubrique « Accès Fiche Avenir »). Les professeurs, professeurs principaux ou référents et chefs d'établissement peuvent renseigner ou vérifier les éléments de la fiche Avenir de chaque élève de terminale jusqu'au 2 avril 2021, 23h59 (heure de Paris), au plus tard.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*